

## Communiqué de presse du collectif BNM

suite aux propos de Mme la préfète dans la presse le 4 octobre.

### **La réunion finale du 19 novembre, une "ultime réunion" ou un ultimatum ?**

Mme la Préfète a "rompu le silence", les travaux doivent être terminés pour le 31 octobre.

Alors que Mme la Préfète nous a refusé l'autorisation d'enregistrer les débats lors de la dernière réunion à la préfecture soit disant afin que les débats puissent se dérouler sereinement et que tout le monde puisse s'exprimer sans crainte, nous sommes surpris par la teneur de ses propos. Le collectif Bassines Non Merci a clairement présenté sa position mais qui n'a visiblement pas été prise en compte, ou considérée comme irrecevable.

Selon elle, "un accord est proche". Alors que les groupes de travail qu'elle a mis en place ne se sont pas encore réunis, elle veut concentrer sur 4 mois un travail qui nécessite d'après le rapport interministériel rendu public il y a quelques jours, la mise en place de préalables incontournables avant que les services de l'État ne donne une autorisation pour la construction des bassines.

Cette mission interministérielle a édicté des recommandations importantes :

La gouvernance des projets de territoire doit être exercée par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Dans la procédure imposée par la préfète cet aspect gouvernance n'est pas précisé.

La concertation doit être encadrée par un garant et animée par un organisme extérieur indépendant.

Dans la procédure imposée par la préfète les groupe de travail sont pilotés directement ou indirectement par la chambre d'agriculture, la Coopérative de l'Eau et les coopératives agricoles, toutes directement intéressées à titre privé, commercial et financier et porteur du projet de bassines.

Il en est ainsi de l'Établissement Public du Marais Poitevin qui a conditionné l'atteinte de l'équilibre à la construction des 19 bassines. Détenteur de l'autorisation unique de prélèvement, la révision du projet remettra en cause sa gestion annuelle.

Alors même que la définition de la substitution n'a pas encore été clairement précisée, alors que ne sont pas définis, les volumes prélevables en été et encore moins les conditions de ces prélèvements et les impacts pour les milieux naturels, Mme la Préfète, guidée par un nouveau rapport qui prend en compte de nouveaux volumes de référence à l'origine erronés, décrète que le volume total annuel sera de 12,7 Mm<sup>3</sup>. Ce chiffre n'est qu'une base de travail car nous ne connaissons pas les besoins réels et les volumes qui seraient "disponibles" en été, ces volumes doivent être déterminés dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin. Cette procédure de révision n'a pas abouti. De plus les alternatives au stockage n'ayant pas été étudiées, les règles de départ sont faussées.

Sur un éventuel arrêté préfectoral modifiant l'autorisation initiale, nous ne sommes pas dupes, c'est une action de contournement (ou de détournement ?) alors que ce sont les bases du dossier initial qu'il faut revoir. Repeindre (terme utilisé par les inspecteurs de la mission interministérielle) le projet ne sera pas suffisant.

La mission interministérielle recommande d'utiliser tous les leviers réglementaires disponibles, ce qui est loin d'être le cas dans ce dossier

Ce ne sont là que quelques remarques sur la démarche engagée et qui est loin de faire consensus, le collectif d'associations qui s'est engagé dans un contentieux contre l'arrêté préfectoral l'a rappelé dans une communication récente : "Le projet initial a vécu ! Un nouveau projet de territoire pour la gestion de l'eau est à bâtir !

Notre demande de co-construction d'un vrai projet de territoire n'a visiblement pas été entendue par Mme la Préfète. Malgré cela le collectif citoyen Bassines Non Merci a quand même décidé de participer aux groupes de travail, et la demande a été faite à Mme la Préfète. Nous y rappellerons nos demandes, constantes depuis le début de nos actions : de l'eau stockée pourquoi pas, mais pour qui, pour faire quoi, dans quelles conditions, et avec quels financements. Ces principaux points devant être traités en même temps dans ce même projet de territoire.

Nous réaffirmons que la procédure mise en place par Mme la préfète ne correspond pas à cette démarche sur l'état des lieux, le diagnostic, la concertation, les objectifs...

Sur l'implication du public, il est évident que si on compare le nombre de dépositions officielles lors de l'enquête publique et le nombre de manifestants lors des événements du collectif Bassines Non Merci, on constate que la procédure d'enquête publique est insuffisante et qu'il est indispensable de prévoir une autre forme d'information et de participation des citoyens du territoire.

Dans ces conditions, lors de la dernière réunion du collectif Bassines Non Merci, nous avons aussi voté la poursuite des actions de mobilisation de la population pour sensibiliser les habitants du territoire mais aussi ceux des départements voisins concernés par le projet et une multitude d'autres tout aussi inacceptables.

**La prochaine mobilisation citoyenne est donc programmée le 11 novembre 2018 à Niort, un an jour pour jour après la première édition à Amuré.**

